



Bulletin de
la Fondation
pour la
mémoire de
la Déportation

Sommaire

1

Marie-Claude
Vaillant-Couturier

4

La fin du sys-
tème concentra-
tionnaire
1^{re} partie : 1944

11

Colloque

13

Crise écono-
mique grecque
La démocratie
en péril

15

Pierre Ayçoberry

16

Erratum et bon
encarté

ÉTABLISSEMENT
RECONNUS
D'UTILITÉ
PUBLIQUE
(décret du
17 octobre 1990)
PLACÉ SOUS
LE HAUT PATRONAGE
DU PRÉSIDENT
DE LA RÉPUBLIQUE
30 boulevard des
Invalides 75007 Paris
Tél. : 01 47 05 81 50
Fax : 01 47 05 89 50
Site internet
www.fmd.asso.fr

Marie-Claude Vaillant-Couturier

Première présidente de la Fondation
pour la mémoire de la Déportation
aurait eu 100 ans cette année

Marie-Claude Vaillant-Couturier, est née le 3 novembre 1912 à Paris. Son père, Lucien Vogel, docteur en droit, était un éditeur de presse, fondateur du magazine *Vu* (1928). Sa mère, Cosette de Brunhoff, chroniqueuse de mode, était la sœur du créateur du fameux *Babar*.

Marie-Claude décida de devenir reporter photographe, métier considéré comme « très masculin » à l'époque et qui lui vaudra le quolibet de « Dame au Rolleiflex ». Attachée à l'équipe journalistique de *VU* et germaniste, elle fut envoyée en 1932 participer à une enquête sur la montée du nazisme en Allemagne. Au cours de cette mission, elle réalisa clandestinement les premiers clichés des camps de concentration d'Oranienburg et Dachau publiés en France – repris après guerre dans *Le Choc* –, et surtout eut conscience du danger potentiel que représentait le fascisme-nazisme qu'elle décida de combattre de toutes ses forces. C'est à la suite de ce voyage qu'elle adhéra



à la jeunesse communiste (1934), et s'engagea résolument dans la lutte antifasciste.

En 1936, avec Danièle Casanova, Jeannette Vermeersch et Claudine Chomat, elle fonda l'Union des jeunes filles de France, organisation féminine proche du parti communiste qui militait pour la dignité et l'indépendance de la femme. Elle consacra également plusieurs reportages aux Brigades internationales, constituées en Espagne au moment de la guerre civile, et enquêta sur les premiers congés payés instaurés par le Front populaire.

En 1937, elle épousa Paul Vaillant-Couturier, ancien combattant de 14-18, l'un des fondateurs de l'ARAC¹ en 1917, qui fut député communiste et rédacteur en chef de l'*Humanité* mais décéda peu après à la suite d'un accident cardiaque. Marie-Claude était entrée au service photo du journal, dont elle fut bientôt responsable.

En 1940, elle passa dans la clandestinité et participa à des éditions clandestines de tracts, coopéra au journal « *l'Université libre* » rédigée par G. Politzer, J. Salomon, J. Decour, dont le 1^{er} numéro sortit dès novembre 1940, appelant les intellectuels d'opinions diverses à l'union contre l'occupant, coopéra aussi à l'édition de l'*Humanité* clandestine aux côtés de Pierre Ginsburger, dit Villon, qu'elle épousera en 1949.

Elle assura la liaison entre résistance civile (Comité des Intellectuels du Front National de lutte pour l'Indépendance de la France) et la résistance armée (OS, plus tard FTPF), et prit part à l'organisation de transports d'armes et d'explosifs, qu'elle assumera parfois elle-même.

Le 9 février 1942, elle tomba dans une souricière tendue par la police de Vichy dans le but de démanteler l'Union des femmes françaises. Arrêtée 68 rue Jean Jacques Rousseau, elle fut dans un premier temps conduite au dépôt de la Préfecture de Police, puis incarcérée à la Prison de la Santé, du 23 mars au 24 août 1942, au sein de la deuxième division allemande, où j'ai eu l'occasion d'apercevoir et de parler pour la première fois, à cette femme imposante et belle, elle aussi mise au secret et que je devais retrouver plus tard, à Ravensbrück. Dans cette division étaient également incarcérés les condamnés à mort et les otages. Nous vîmes ainsi partir pour le peloton d'exécution nombre de camarades, dont Jacques Decour, Georges Politzer, Jacques Solomon, Arthur Dallidet, chaque départ de fusillés étant marqué par une *Marseillaise* entonnée par tous les prisonniers de la division avec une ferveur et une intensité patriotiques que je n'oublierai jamais. De là, elle fut envoyée au fort de Romainville, où avaient été regroupées plusieurs centaines de femmes résistantes, gaullistes et communistes, dont Danièle Casanova, Heidi Hautval, Charlotte Delbo... Le 24 janvier 1943, un convoi de 230 de ces femmes, dont elle-même, fut formé et envoyé à Auschwitz-Birkenau. À cette heure commença pour Marie Claude l'enfer de la déportation.

Dans un sursaut de révolte et d'indignation devant ce qu'elles découvraient en arrivant au camp de Birkenau, et conscientes de leur mort prochaine, ces femmes entonnèrent alors une vibrante *Marseillaise*. Ce chant impensable en un tel lieu, fut entendu et perçu comme une lueur d'espérance par beaucoup de détenu(e)s.

Soixante-dix jours après leur arrivée, sur 230 femmes au départ de Romainville, elles n'étaient déjà plus que 70 survivantes.

À Auschwitz Marie-Claude découvrit l'horreur des sélections, des gazages de masse et regarda, sans parvenir elle-même à y croire, les scènes insoutenables d'arrivée des convois de Juifs hongrois, et l'acheminement des « sélectionnés » vers la chambre à gaz, puis la fumée qui jaillissait des crématoires...

Le 2 août 1944, avec les 49 dernières survivantes de son convoi, elle fut transférée au camp de Ravensbrück. Ce transfert correspondait à la volonté d'Himmler et des responsables du camp d'envoyer travailler à l'ouest le maximum de détenus non-juifs, jugés particulièrement dangereux dans l'hypothèse d'un soulèvement combiné avec la Résistance polonaise, à l'approche de l'Armée rouge.

Au camp de Ravensbrück, Marie-Claude fut logée au *Block* 32, dit *Block* des *NN* celui-là même où j'étais moi-même et, du fait de sa connaissance de l'allemand, fut affectée au secrétariat d'un *Block* de malades. Elle s'y lia d'amitié avec une femme russe médecin, Antonina Nikiforova, qu'un jour elle contraint à observer avec elle le chargement dans un camion de détenues malades, destinées à l'extermination, « pour pouvoir raconter et témoigner plus tard »... Peu après elle réussissait à sauver trois Autrichiennes arrivées d'Auschwitz, qui auraient dû être exécutées. Elle organisa leur transfert dans une autre baraque, utilisant des matricules de substitution empruntés à des mortes et obtenant qu'une camarade médecin procède à l'effacement des tatouages d'Auschwitz. Alors que bien d'autres femmes détenues n'en éprouvèrent pas le besoin, elle tint à voir de ses yeux la *Kinderzimmer* de Ravensbrück où nous tentions désespérément de maintenir en vie quelques nouveaux nés. Cette visite resta ancrée dans sa mémoire.

Lorsque le camp de Ravensbrück fut libéré par l'armée soviétique, le 30 avril 1945, Marie-Claude Vaillant-Couturier refusa d'être rapatriée pour aider, soigner et encourager les dernières détenues du camp, intransportables, dont certaines mouraient encore chaque jour. Elle ne regagna la France que lorsque la dernière malade survivante put être enfin évacuée, à la fin de juin 1945, « écrivant là l'une des plus belles pages de l'abnégation humaine »².

Son observation et sa connaissance des crimes nazis, lui valurent d'être retenue comme témoin au procès des dirigeants nazis de Nuremberg en janvier 1946. Elle s'y sentit la « porte-parole de toute la déportation » et les « yeux » de tous les disparus face aux grands criminels nazis qu'elle tint à regarder dans les yeux, un à un.

Son témoignage intégral figure dans les actes du procès de Nuremberg.

À son retour elle entreprit un parcours politique à l'image de ses engagements d'avant-guerre. En 1945, elle siégea à l'Assemblée consultative provisoire et aux deux Assemblées Constituantes, puis fut élue successivement députée de la Seine (1946-1958; 1962-1967), et du Val-de-Marne jusqu'en 1973. Elle exerça à deux reprises (1956-1958 et 1967-1968) la fonction de vice-présidente de l'Assemblée nationale. En 1946, elle fut élue Secrétaire Générale de la Fédération démocratique internationale des femmes et, en 1979, vice-présidente

1. Association républicaine des anciens combattants, fondée par Raymond Lefebvre, Henri Barbusse (son premier président) et des proches (dont Georges Bruyère, Paul Vaillant-Couturier, Boris Souvarine).

2. Charles Joineau in *Le Patriote Résistant*, journal de la FNDIRP, janvier 1997.

dente de l'Union des femmes françaises (aujourd'hui *Femmes Solidaires*). Elle déposa (déjà !) des projets de lois en faveur de l'égalité de salaires entre hommes et femmes et milita également au sein du Mouvement de la Paix et contre l'usage de la torture en Algérie.

Membre dirigeante de la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (FNDIRP) depuis sa création, elle en devint vice-présidente, puis coprésidente en 1978. Elle fut également une des premières animatrices de l'amicale d'Auschwitz. Sa vie politique active et talentueuse lui valut l'hommage appuyé de ses amis, tout autant que celui de ses adversaires politiques.

Tout au long de sa vie, Marie-Claude s'employa à défendre les valeurs pour lesquelles elle s'était tant battue et que rappelle, en la citant, Geneviève de Gaulle-Antoniadis à l'occasion de l'hommage qui lui était rendu après son décès, précisant qu'elle considérait que *la démocratie, la liberté, le respect des droits de l'homme, le respect de la personne humaine sont toujours à conquérir et à défendre*.

Marie-Claude Vaillant-Couturier voulait que la mémoire des camps et de la déportation demeure vivante et contribue à l'éducation citoyenne des jeunes générations. C'est tout naturellement qu'elle fut choisie en 1990, comme première présidente de la Fondation pour la mémoire de la déportation. Dans le numéro inaugural de la revue de la Fondation, *Mémoire Vivante*, elle traçait la voie en ces termes : « nous voulons que notre héritage soit préservé parce qu'il est un cri d'alarme mais aussi un cri d'espoir aux générations qui suivent. Il y aura toujours des hommes qui se dresseront pour la défense des idéaux qui ont été les nôtres dans la Résistance. »

C'est toujours la voie que nous nous efforçons de suivre.

Le 3 novembre 2012, Marie-Claude Vaillant-Couturier aurait eu 100 ans. Entre un rappel de ce que fut sa vie et l'évocation de l'empreinte qu'elle a laissées autour d'elle, il était difficile choisir, tant cette femme exceptionnelle sut réaliser à travers sa personne l'unité d'une existence faite de combats au service d'un idéal, et d'engagement au service des autres. ●

MARIE-JOSÉ CHOMBART DE LAUWE

Présidente de la Fondation pour la mémoire de la Déportation



La fin du système concentrationnaire

1^{re} partie : 1944

Le fait central reste que le groupe de victimes n'était plus divisé selon des lignes de partages aussi claires que dans la période précédente.

La fin du système concentrationnaire nazi, l'enchaînement des événements marqués par les sauts d'agonie du *Reich*, les évacuations, les massacres, la diversité des situations qui permirent aux détenus survivants de retrouver la liberté sont rarement abordés dans l'historiographie. Les évacuations décidées et conduites le plus souvent dans les pires conditions au point d'entraîner la mort d'un tiers au moins des survivants des camps, les tergiversations d'une hiérarchie SS tiraillée entre la volonté d'exploiter cette main-d'œuvre au profit des derniers efforts de guerre du *Reich*, et sa destruction en tant que menace potentielle pour le peuple allemand, posent encore de nombreuses questions auxquelles il n'est pas aisément de répondre, sinon par des hypothèses. Le *Reich* a-t-il voulu se débarrasser de ces masses misérables et asservies ou avait-il encore la capacité de les faire travailler ? Entendaient-ils poursuivre par d'autres moyens « la solution finale » et l'étendre à d'autres catégories ? Voulait-il les utiliser comme bouclier, otages, monnaie d'échange ?

L'étude la plus récente et la plus complète sur cette période est due à l'historien Daniel Blatman¹ (Institut hébraïque de Jérusalem) qui par un travail minutieux de recouplement des archives, procès et témoignages offre un nouvel éclairage sur cette période. Il précise en préalable que « l'histoire de l'évacuation [...] constitue le dernier chapitre de l'ère des camps de concentration de l'Allemagne nazie ouverte en 1933 », et que « les marches de la mort ne sauraient se réduire au dernier acte d'un massacre idéologique perpétré dans le cadre de la solution finale. La chronologie de l'évacuation du réseau concentrationnaire dictée par des considérations administratives, économiques et avant tout militaires, le confirme. [...] Le fait central reste que le groupe de victimes n'était plus divisé selon

des lignes de partages aussi claires que dans la période précédente ». Blatman conclut qu'en tout état de cause il est bien difficile de percer les raisons des massacres et les intentions des assassins.

Le contexte

La période de décomposition du système concentrationnaire débute en juillet 1944, par l'évacuation des premiers camps de l'Est et en septembre-octobre de ceux de l'Ouest, face à la poussée des armées coalisées. Elle se prolongea jusqu'à mai 1945. En l'espace de quelques mois, alors que la guerre finissait dans une grande partie de l'Europe et que le *Reich* s'acheminait vers une défaite inéluctable, près de 300 000 déportés trouvèrent encore la mort, soit environ 35 % de l'effectif encore présent dans les camps².

Bien qu'il soit toujours quelque peu artificiel de procéder à des découpages spatio-temporels, mais pour faciliter l'analyse, Blatman distingue trois phases que nous reprenons :

— la première, de l'été à l'automne 1944, vit l'évacuation de l'Est de la Pologne et des Pays Baltes et le repli de certains camps de l'Ouest, en Hollande, France et Belgique, mais dans des conditions moins difficiles qu'à l'Est.

— la deuxième se situa en janvier 1945, avec l'abandon définitif des grands camps de Pologne, dont Auschwitz et Groß-Rosen et le transfert des détenus en plein hiver par des températures sibériennes en wagon découverts, vers les camps et Kommandos du *Reich*.

— le troisième enfin, à partir de mars 1945, coïncida avec l'exode qui affectait désormais l'ensemble du *Reich*.

Dans cette période, des changements incessants intervinrent, tant sur les plans économiques, politique et social, qu'humains (dans la gestion bureaucratique des massacres et dans la répartition des catégories de victimes) ou encore techniques et géographiques,

1. Blatman, Daniel, *Les marches de la mort, la dernière étape du génocide nazi, été 1944-printemps 1945*, traduit de l'hébreu par Nicolas Weill, Fayard, 2009. 590p.

2. Selon Blatman environ 750 000 détenus étaient encore vivants dans les camps, le pourcentage des victimes du dernier acte oscillant entre 30 et 50 %. Ses estimations le conduisent toutefois à établir une moyenne de 35 %, avec des écarts pouvant atteindre dans certains cas, jusqu'à 80 % ou à l'inverse demeurer en deçà de 20 %.

(modalités, sites et lieux de mise à mort). Les moyens d'évacuation varièrent, parfois dictés et improvisés au gré des aléas du conflit : colonnes à pied, trains, camions, voitures à cheval, bateaux, certains moyens pouvant intervenir de façon alternative ou complémentaire.

L'ensemble se déroulait au voisinage et sous les yeux d'une population allemande à laquelle ne pouvait échapper cette ultime fureur meurtrière nazie.

Le tournant de 1944 et la directive Himmler

Une dizaine de jours après le débarquement de Normandie, le 17 juin 1944, Himmler émit une directive générale relative à la sécurité et au maintien de l'ordre dans les camps de concentration. Cette directive montrait qu'il entendait conserver le contrôle des centaines de milliers de détenus dont il estimait encore, en cet été 1944, l'exploitation vitale pour la production de guerre allemande. Outre que les détenus représentaient un réservoir de main-d'œuvre sur lequel il détenait un pouvoir absolu, ils étaient aussi une source considérable de revenus pour la SS.

Le texte de cette directive fut diffusé par Richard Glücks, qui avait remplacé Eicke à l'Inspection générale des camps (*IKL*) en 1938, organisme lui-même intégré au *WVHA* (*Wirtschaft Verwaltung HauptAmt* ou Office principal de gestion économique de la SS, placé sous la direction de Oswald Pohl), à la fin 1942 sous le nom de *Amtsgruppe D*.

La directive concernait principalement les *HSSPF* (*Höheren SS und Polizeiführer ou chefs suprêmes de la SS et de la Police sur un territoire donné*). Représentants personnels d'Himmler, ils avaient toute sa confiance et cumulaient des pouvoirs politiques et idéologiques. Diffusée aussi aux officiers supérieurs du *WVHA* et à tous les échelons de la hiérarchie *SS*, notamment au sein du *RSHA* (*Reich Sicherheit HauptAmt ou Office principal de sécurité du Reich*), cette directive montrait l'importance qu'Himmler accordait aux camps de concentration dans cette phase ultime de la guerre.

Elle stipulait que les commandants de camps devaient continuer à assumer leurs responsabilités sauf s'ils se trouvaient *dans le cas A*, le HSSPF local coiffant alors les commandants de camps pour tout ce qui concernait la sécurité.

Le caractère général de cette directive et son absence de précisions juridiques et organisa-

tionnelles, concernant notamment la gestion des centaines de milliers de détenus présents dans ces camps, explique en partie que l'évacuation se soit transformée en une longue errance, jalonnée de massacres et d'atrocités.

La directive reste évasive quant à la définition du *cas A* qui pouvait désigner une offensive ennemie (*Angriff*), une révolte dans un camp (*Aufstand*), un état d'alerte (*Alarm*), autant que des situations exceptionnelles sans précision (*Ausnahmezustand*). Les procès de l'après guerre, dont particulièrement ceux de Nuremberg, apportèrent un premier éclairage à cette question en tentant d'établir les responsabilités individuelles dans la mort de centaines de milliers de détenus.

L'influence de la directive sur la suite des événements était évidente, même si les mobiles demeuraient à bien des égards obscurs. Dès juin 1944, le risque était grand de voir des camps de concentration tomber aux mains de l'ennemi, particulièrement sur le front de l'Est, dans la région de Lublin et dans les pays Baltes. La consigne d'Himmler concernant le *cas A* couvrait un vaste éventail de possibilités et pas seulement l'hypothèse d'un soulèvement des prisonniers ou d'une attaque aérienne tels que Pohl les avait envisagés dans un rapport remis à Himmler auparavant. Le passage des camps sous l'autorité d'un *HSSPF* représentait un changement notable par rapport à la position de 1942, qui faisait reposer la responsabilité des camps essentiellement sur le *WVHA*. C'est donc à travers les *HSSPF* qu'il faut chercher une interprétation des ordres du *Reichsführer SS*.

Leur réaction ne fut pas univoque. Certains prirent des mesures de sécurité en coordination avec l'administration des camps (comme à Flossenbürg). Le commandant de Groß-Rosen rédigea un rapport chiffrant le nombre de détenus et évaluant les menaces qui pesaient sur la sécurité de plusieurs camps satellites situés en basse Silésie puis attendit les ordres.

D'autres, comme le *HSSPF* du district de Radom interprétèrent différemment les ordres : il donna en effet comme instruction de réduire au maximum le nombre de détenus dans les centres d'internement relevant de la *Sipo* et du *SD*, en envoyant le plus rapidement possible les détenus vers les camps de concentration, le même processus s'appliquant aux Juifs employés dans l'industrie d'armement ou à d'autres tâches. Il ajouta qu'au cas où l'état du front l'exigerait, il conviendrait d'évacuer la totalité des détenus mais que si

Himmler émit une directive générale relative à la sécurité et au maintien de l'ordre dans les camps de concentration. Cette directive montrait qu'il entendait conserver le contrôle des centaines de milliers de détenus...

Dans l'hypothèse où des détenus jugés dangereux et classés ennemis de l'État pourraient être libérés par les troupes ennemis sans qu'il ait été possible de les transférer, il fallait donc les liquider.

cette évacuation devenait impraticable, alors il fallait liquider les détenus et faire disparaître les corps. La formulation de ces ordres, intervenue peu de temps après ceux d'Himmler, montre une tout autre analyse très vraisemblablement partagée par d'autres responsables des camps de l'Est. Dans l'hypothèse où des détenus jugés dangereux et classés ennemis de l'État pourraient être libérés par les troupes ennemis sans qu'il ait été possible de les transférer, il fallait donc les liquider. Plus de considérations économiques ni de prise en compte des besoins de l'industrie d'armement, les détenus en général et les Juifs en particulier devaient mourir.

L'esquisse des derniers massacres était tracée.

Été 1944: premières évacuations

La progression de l'Armée rouge dans les pays Baltes, en juillet 1944, entraîna l'évacuation des camps du *Reichskommissariat Ostland*, c'est-à-dire des trois camps de concentration de Kovno, Riga, et Vaivara (Estonie), et de trente camps de travail auxquels s'ajoutèrent les camps de travail réservés aux Juifs, soit 35 camps en Lituanie, 13 en Lettonie et 8 en Estonie. Les Juifs de Kovno et de sa région furent

envoyés en juillet 1944, à Dachau, pour les hommes (dans les annexes de Kaüfering) et au Stutthof pour les femmes, en plusieurs convois au cours du mois de juillet.

Les travailleurs juifs de Lettonie (environ 12 000) ou « Juifs du travail » furent envoyés au Stutthof, dans les annexes de Neuengamme et d'autres camps.

Les détenus juifs de Riga furent transférés au camp de travail de Dundaga au Nord de la Lettonie. Quand sonna l'heure de leur évacuation, ils ne crurent pas à la réalité d'un transfert au sein du Reich qui n'en voulait plus, et tentèrent de se dissimuler, provoquant une chasse à l'homme. Les préparatifs de l'évacuation se poursuivirent néanmoins au cours de la journée du 27 juillet. Les détenus consignés à l'infirmerie et intransportables furent rassemblés et tués. Les autres furent mis en route à pied pendant trois jours, pratiquement sans manger ni boire. Les défaillants étaient abattus et leurs cadavres hissés sur un camion qui suivait la colonne. Au terme de ces trois jours, ils furent embarqués dans des wagons de marchandises à ciel ouvert à 90 par voiture, en pleine chaleur et acheminés vers Dachau.

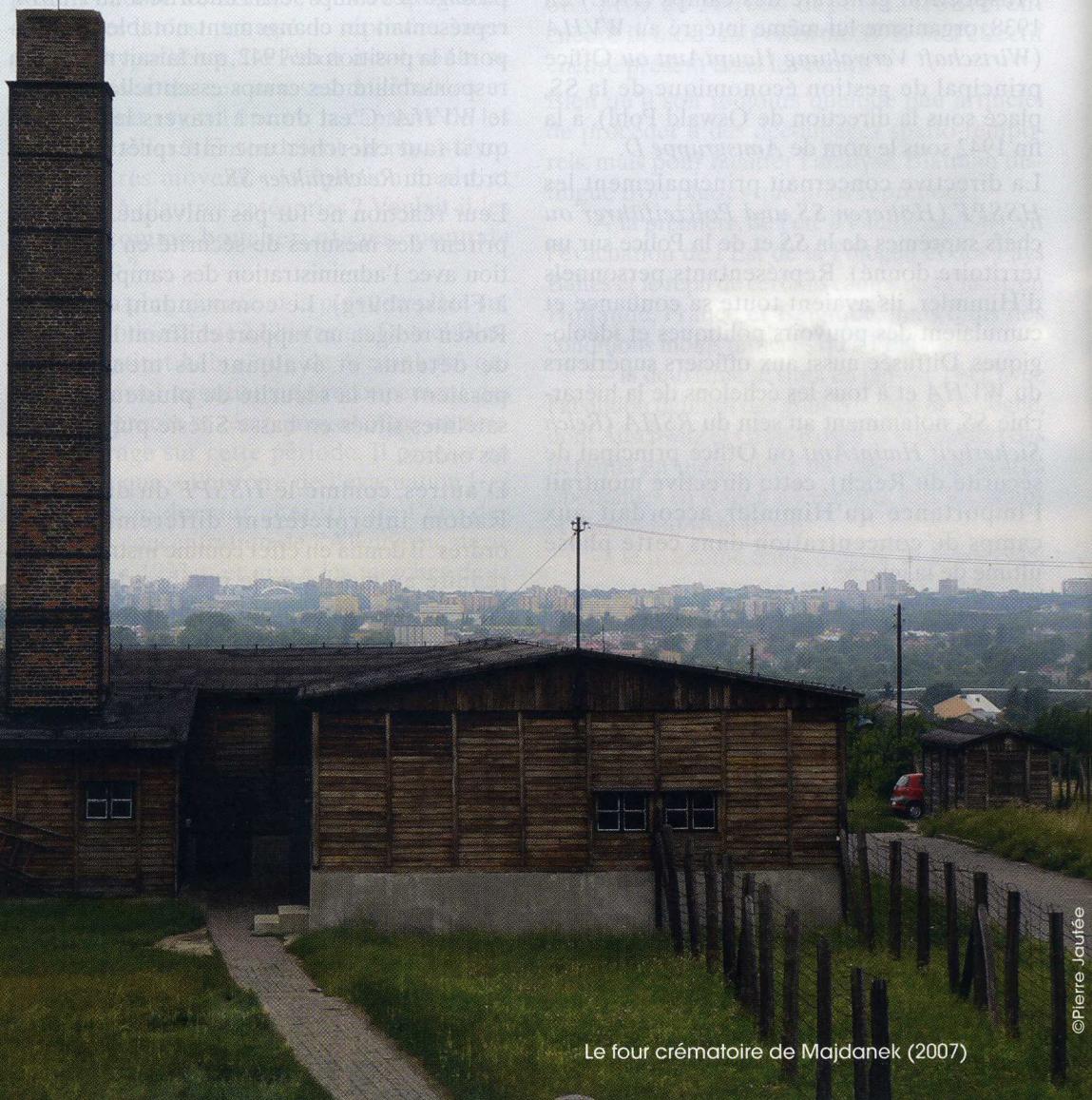




Photo déferlante du camp de Vught en 1947

Majdanek

La progression de l'Armée rouge au printemps 1944, ajoutée aux pertes énormes de l'Allemagne en hommes et matériel, tout comme la perspective attendue d'une nouvelle offensive soviétique à l'été, posèrent la question urgente du devenir de tout le réseau des camps proches de la zone du front.

La décision de principe de procéder à des évacuations fut prise le 1er avril 1944. Elle ne surprit personne, même si la destination des détenus restait inconnue. Certains furent dirigés vers Łódź, d'autres vers Natzweiler, Bergen-Belsen, Groß-Rosen, Auschwitz, ou Ravensbrück. Le 10 avril, préparant leur

retraite, les SS se livrèrent à un massacre collectif de détenus dans l'ancienne citadelle de Lublin, transformée en prison par la Gestapo. Quant aux quelque 800 détenus qui demeuraient au camp lui-même et avaient eu pour mission d'effacer les traces et de détruire les archives, ils furent acheminés à pied jusqu'à Ćmielów, la veille de l'arrivée des Soviétiques, puis en train jusqu'à Auschwitz, dans des conditions préfigurant ce qui attendait les vagues d'évacuation de janvier 1945.

1944 à Auschwitz

L'évacuation d'Auschwitz fut entamée à peu près à la même période. Elle toucha en une seule opération exceptionnelle près de 7000

à alimenter
les camps

**Le 10 avril,
préparant leur
retraite, les SS
se livrèrent à
un massacre
collectif de
détenus dans
l'ancienne
citadelle de
Lublin,
transformée
en prison par
la Gestapo.**

Les éléments constitutifs de ce qui allait se généraliser quelques mois plus tard étaient réunis dès l'automne 1944.

Polonais non juifs transférés vers d'autres camps à l'intérieur du Reich. Cette décision était sans doute inspirée par la montée en puissance de l'activité de la résistance polonoise dans le camp et par l'instabilité de la région ; plus certainement elle fut inspirée par le double souci de réduire le nombre de détenus du secteur d'Auschwitz, et d'envoyer cette main-d'œuvre à l'Ouest. Mais la dangerosité potentielle de ces premiers détenus évacués, aux yeux de la SS, a certainement pesé dans la décision. De mars à septembre 1944 13 000 prisonniers slaves d'Auschwitz, la plupart polonais, russes, tchèques et d'autres pays, furent ainsi envoyés à l'Ouest.

Ce transfert sélectif tenait aussi à ce qu'aucune autorisation n'était encore intervenue de faire revenir des Juifs dans le Reich, qu'Hitler avait voulu « *Judenrein* » (sans Juifs). Or de nombreux détenus évacués de Majdanek ainsi que des milliers de juifs en provenance de Grèce, de l'ouest de l'Europe, du ghetto de Lódz récemment liquidé et de Hongrie, vinrent gonfler l'effectif d'Auschwitz qui, à la mi-août 1944, comptait quelque 140 000 détenus, situation insoutenable.

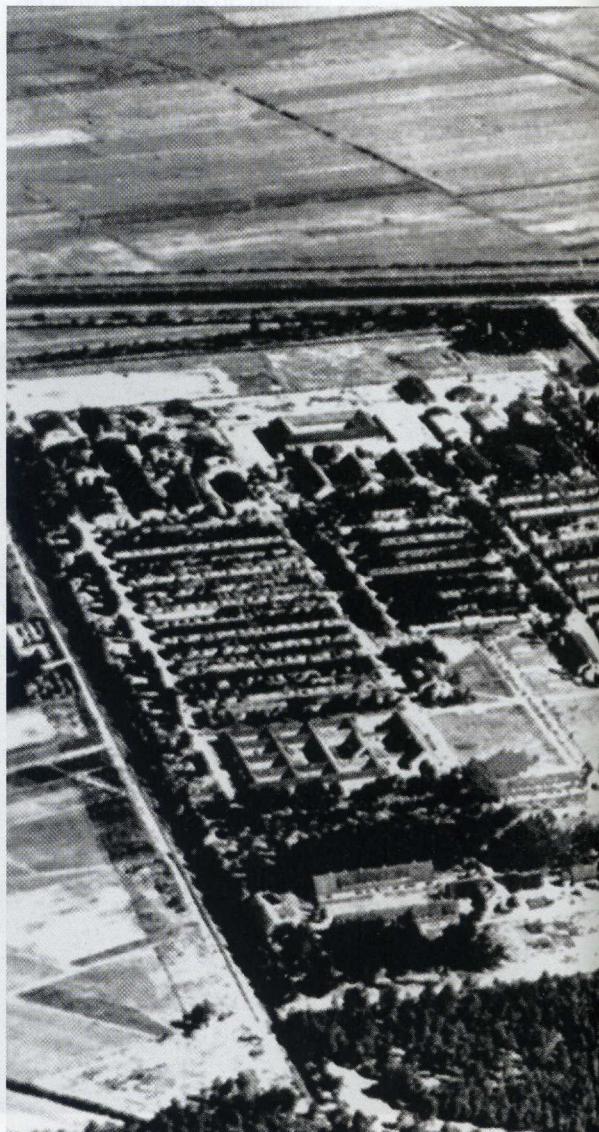
Hitler finit par donner son accord à Himmler pour l'envoi d'une main-d'œuvre juive en Allemagne, et le transfert de dizaines de milliers de juifs vers les camps de travail du Reich put commencer. Le processus s'échelonna de l'été à l'automne et aboutit à une diminution d'environ 65 000 détenus du complexe d'Auschwitz.

Les éléments constitutifs de ce qui allait se généraliser quelques mois plus tard étaient donc réunis dès l'automne 1944. Les SS et la Wehrmacht, de leur côté, voulaient bien tenir compte d'impératifs économiques, à condition que cela ne complique pas les situations locales bien complexes et que leur sécurité ne soit pas menacée.

1944 à l'Ouest

La progression des armées américaine et française vers l'Alsace, à l'été 1944, déclencha l'évacuation progressive du camp de Natzweiler-Struthof qui regroupait près de 23 000 détenus, dont plus de 13 000 répartis dans des annexes et camps de travail. La plupart étaient implantés sur la rive droite du Rhin mais il en existait aussi à l'ouest jusqu'à la frontière luxembourgeoise. Dans ce réseau du camp de Natzweiler-Struthof, aucun groupe national ou ethnique désigné par les nazis comme cible principale, ne fut prédominant.

envoyés en juillet 1944, à Dachau, pour les hommes (dans les annexes de Kaufering) et au camp de Natzweiler-Struthof pour les femmes, en plusieurs vagues



Friedrich Hartjenstein, commandant du camp, préparer l'évacuation le 1er septembre 1944, sur ordre de Glücks, chef de l'*Amstgruppe D*. Elle se déroula en bon ordre à partir du 4 septembre.

518 détenus du camp principal furent envoyés à Dachau. À partir du 20 septembre et jusqu'à la fin du mois, tous les camps de travail de la rive ouest du Rhin furent vidés et leurs détenus transférés vers d'autres camps en Allemagne ou dispersés entre les annexes de la rive droite. La méthode adoptée pour l'évacuation de Natzweiler-Struthof montre que le WVHA ne considérait pas encore le



Photo aérienne du camp de Vught en 1947

repli général du système concentrationnaire à l'ouest comme un impératif d'urgence. Après que le camp principal fut vidé, il resta dans les annexes au moins 13 000 détenus. D'autres détenus en provenance du reste du Reich continuaient à alimenter les camps satellites, si bien que les évacués de Natzweiler-Struthof cheminaient vers Dachau, tandis que d'autres détenus arrivaient en sens inverse. Natzweiler-Struthof continua ainsi à jouer son rôle de camp de concentration et de travail, avec une direction implantée à Dachau. Mais la barbarie qui caractérisa la plupart des évacuations ne s'est pas manifestée dans le cas des camps d'Alsace et de la vallée du Rhin, pas plus d'ail-

leurs, pour cette partie du système concentrationnaire, que dans la phase finale qui s'ouvrit à la mi-mars 1945.

Évacuation du camp de Vught

Le camp de concentration et de transit de Herzogenbusch (Vught aux Pays-Bas), situé près de la frontière belge, d'où près de 12 000 Juifs avaient été envoyés et exterminés à Auschwitz et Sobibor fut évacué en septembre 1944, les femmes vers Ravensbrück, les hommes vers Sachsenhausen avant l'arrivée au camp de l'armée canadienne qui n'y trouva plus qu'une centaine de détenus malades, les 26 et 27 octobre 1944.

©Topografische dienst Emmen

D'autres détenus en provenance du reste du Reich continuaient à alimenter les camps satellites, si bien que les évacués de Natzweiler-Struthof cheminaient vers Dachau, tandis que d'autres détenus arrivaient en sens inverse.

L'effacement des traces

L'abandon des installations à l'Est n'alla pas sans un souci constant d'effacer les traces et preuves des crimes commis. Dès le printemps 1943, Himmler avait donné ordre de ne laisser aucune trace des centres de mise à mort de l'opération Reinhard (Belzec, Sobibor et Treblinka). Les opérations s'achevèrent, pour l'essentiel, en août 1943.

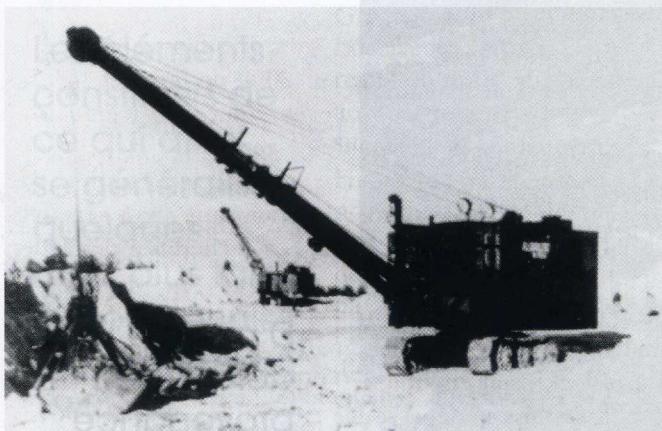
Au camp de Majdanek, la rapidité de l'offensive soviétique prit de court les autorités du camp et l'Armée rouge découvrit des installations qui venaient juste de servir.

Dans le cas d'Auschwitz-Birkenau, la décision de détruire les installations de mise à mort fut prise au début de l'automne 1944. Elles s'achevèrent en janvier 1945.

Au cours des mois de novembre et décembre les installations techniques des crématoires II et III furent démontées pour être transportées au camp de Groß-Rosen. Seul le crématoire V resta en fonction, jusqu'à fin janvier 1945, pour servir encore à l'élimination des malades et à la crémation des derniers morts d'épuisement ou de maladie.

YVES LESCURE

Le prochain article (décembre 2012) traitera des deuxième et troisième périodes



©Yad Vashem, collection Kurt Franz

Treblinka effacement des traces



©Grégory Chatonsky

Le four crématoire de Majdanek (2007)

SOURCE BIBLIOGRAPHIQUE PRINCIPALE

- Blatman, Daniel *Les marches de la mort, la dernière étape du génocide nazi, été 1944-printemps 1945*, traduit de l'hébreu par Nicolas Weill, Fayard, 2009, 590pages.

Colloque

La Fondation pour la mémoire de la Déportation organise du 13 au 15 décembre 2012, sur cinq demi-journées, à l'Hôtel National des Invalides, un colloque sur le thème « Témoins et témoignages, sujets et objets du xx^e siècle »

COMMENT EST NÉ CE PROJET ET POURQUOI CE COLLOQUE ?

L'idée de départ

L'idée d'organiser un tel colloque a germé au sein du Conseil scientifique de la Fondation, au cours d'un débat initié en 2010, sous la présidence de Pierre Ayçoberry.

Pour les initiateurs du projet, à l'ambiguïté des critiques adressées par les historiens aux témoignages et à la mémoire en général, il est apparu essentiel et urgent d'apporter des réponses avant la disparition des derniers témoins, de rediscuter du statut historiographique du témoignage en tant que source dans les différents types d'expériences de la déportation ou de la résistance.

D'où l'intérêt de convoquer historiens, sociologues, et d'autres disciplines, pour préciser un statut du témoignage issu d'expériences extrêmes. La question se posant tout autant à propos de la Première Guerre mondiale et des témoignages écrits des Poilus, qu'avec la déportation pratiquée lors de la Seconde Guerre mondiale.

L'initiative d'un colloque de ce type permettrait de donner un coup de projecteur de valeur scientifique sur une vaste question, en dehors de toute polémique, et de réfléchir à cet héritage et à la façon dont il traverse le temps. Son champ d'investigation pour être significatif doit pour cela être étendu à l'ensemble des vagues testimoniales du xx^e siècle.

Le projet ainsi présenté fut mis en discussion.

Le débat

Il appela quelques réserves en raison d'affrontements récents, inutiles à raviver, entre spécialistes de la Première Guerre mondiale dont les points de vue paraissaient inconciliables quant à l'usage des écrits, ou en raison de controverses plus fondamentales sur le sens collectif à donner aux témoignages, ramenés pour les uns à une dimension purement nationale (il n'y aurait que des « mémoires nationales »), et pour les autres, à une dimension « européenne » faisant prévaloir le concept de « responsabilité collective » des pays européens dans le déclenchement et la conduite de la Grande Guerre.

Des ouvertures à d'autres disciplines ont été suggérées, le témoignage paraissant tout autant un sujet philosophique, qu'ethnographique et de société. Par exemple, il faut s'interroger sur ce que l'historien pourrait avoir à dire de l'utilisation du témoignage par le juge.

La commission médico-sociale de la Fondation proposa d'inclure au projet une ou plusieurs communications sur son expérience des différents types de témoignages et peut-être aussi sur son approche des témoins eux-mêmes, ce qu'ils ont dit, pas dit, et sur la manière de faire émerger le non dit.

Il a été demandé que soit évoqué le cas des témoins qui s'autorisent, ès qualités, à mettre en récit soit par leur vie,

soit à travers leur action, une histoire qui avec le temps devient une sorte de « référentiel », et par rapport à laquelle les autres témoignages sont invités à se positionner. L'exemple le plus significatif est celui de Jorge Semprun, dont les actes, déclarations et écrits, n'ont pas de valeur plus grande que ceux de tel ou tel autre témoignage, mais dont la manière de l'écrire ou de le mettre en récit, pose le problème de la mise en récit du témoignage par quelqu'un qui est « autorisé » à le faire.

Le problème de la temporalité des témoignages, c'est-à-dire celui de la signification du témoignage en fonction du temps qui le sépare des faits, ou la question des raisons qui conduisent certains témoins à évoluer dans leur témoignage au fil des années, doit également être posée.

La dimension psychologique, c'est-à-dire la façon dont le témoin a vécu tel ou tel événement et la manière dont il le rapporte, doit être examinée tant est importante l'analyse comparée entre le vécu exprimé et ce qui relie le témoin au contexte.

L'association des professeurs d'Histoire et de Géographie, enfin, a suggéré d'introduire une réflexion sur la masse de témoignages enregistrés mise à la disposition des enseignants qui sont noyés par des productions tous azimuts, et la nécessité qu'il y a à faire des choix, à créer des centres de ressources labellisés ou des banques de données de référence.

Certaines mises en gardes ont été également formulées :

- contre l'absence du mot *mémoire*, pourtant objet de nombreux colloques antérieurs,
- contre la tendance à chercher dans le témoignage des vérités d'ordre historique, qu'il appartient aux seuls historiens d'établir et de situer dans le temps, les paroles du témoin pouvant révéler des faits historiques, mais tout autant des erreurs et des lacunes.
- sur la nécessaire prise en considération des composantes de la mémoire collective que sont, les mémoires de groupes, de partis politiques, de groupes engagés, donc d'introduire une réflexion sur la construction collective du témoignage.
- contre le risque d'anachronisme, consistant à réécrire l'histoire avec un regard « d'aujourd'hui », forcément différent de celui de l'époque.
- contre l'omission de l'aspect important du pouvoir de législation (les lois mémorielles).

Synthèse et conclusion

Finalement, le colloque, tel qu'il est issu de ce débat a été conçu comme un projet destiné à croiser les regards et les points de vue des différentes disciplines, **avec ce sujet et cet objet** que sont **le témoin et le témoignage**, et à faire le tour des usages qu'en font le sociologue, le juge, le professeur, le muséographe ou les acteurs de mémoire.

L'appel

La rédaction finale de l'appel à communication diffusé en novembre 2011 a pris la forme suivante :

« Portée à partir de la Grande Guerre et tout au long du XX^e siècle par plusieurs grandes vagues testimoniales, la figure du témoin s'est peu à peu imposée, à la fois dans l'espace public et dans l'espace savant, au point de devenir centrale dans les années quatre-vingt-dix. Répondant à une très forte demande sociale, les témoins ne cessent plus, en effet, d'être sollicités, mobilisés, recensés, interviewés, enregistrés, diffusés et exposés, non sans péril, par le secteur éditorial, les médias, l'école, les tribunaux ou encore les musées. De leur côté, les sciences humaines et sociales se sont également emparées de cette figure du XX^e siècle : l'histoire (J.N. Cru, 1929 et 2006), la sociologie (M. Pollak, 1986 et R. Dulong, 1998), la littérature (C. Dornier, 2005, Ch. Lacoste, 2010), l'anthropologie ou encore la psychiatrie (D. Fassin, R. Rechtman, 2007), etc. ont largement contribué à baliser et à mettre en perspective cette « ère du témoin » (A. Wiewiora, 1998). Toutefois, par-delà le constat de cet engouement, deux observations s'imposent : d'une part, ces différentes disciplines dialoguent encore trop peu entre elles sur ce sujet qu'elles ont pourtant en partage ; de l'autre, l'apport du témoin pour une appréhension critique du passé ainsi que les usages du témoignage demeurent fortement controversés sinon contestés, particulièrement en histoire (P. Ricoeur, 2000, S. Audouin-Rouzeau, A. Becker, 2000 ; F. Rousseau, 2003, Y. Thanassekos, S. Timperman, 2003).

Prenant acte de cette conjoncture problématique, ce colloque entend questionner les multiples figures du témoin au cours du XX^e siècle, poser un cadre conceptuel et méthodologique, porter enfin un regard croisé sur les différentes approches et les différents usages et mésusages des témoignages et des témoins, tant dans l'espace savant que dans l'espace public. »

Bilan

57 propositions de communications ont été reçues par le comité scientifique, sur lesquelles 27 seulement ont pu être retenues par le comité scientifique compte tenu de la durée possible de l'événement. C'est dire le succès qu'il a rencontré et la difficulté aussi pour ce comité scientifique de retenir ou de ne pas retenir telle ou telle proposition.

La Fondation et le comité scientifique prolongeront doublème ce colloque : d'une part par une mise en ligne sur le site de la Fondation de la vidéo des interventions, d'autre part par la réalisation d'un livre qui sera élaboré et publié, autant que faire se peut dans l'année qui suivra le colloque.

Crise économique grecque

La démocratie en péril

Personne n'est dupe. Depuis le printemps 2010, la Grèce est devenue le laboratoire, le champ terrifiant d'une double expérimentation. De son issue dépendront les grands traits de l'époque à venir - notamment au niveau européen.

Un laboratoire d'économie politique

Expérimentation et épreuve de forces tout d'abord sur le *plan socio-économique*. Il s'agit de la mise en application des formes les plus radicales, les plus brutales de la politique néolibérale - compression jusqu'à l'asphyxie des coûts salariaux et des allocations sociales, dérégulation brute du marché du travail, coupes drastiques dans les dépenses sociales, destruction des services publics, démantèlement de la fonction publique, privatisation en cascades, etc. Les mesures complémentaires adoptées fin septembre dernier approfondissent davantage encore la paupérisation de la société grecque et singulièrement des couches les plus défavorisées tout en précipitant l'économie du pays dans la spirale de la récession alors même que le chômage explose - il atteindra bientôt le 30 % de la population. Au terme de ce processus, appauvrie, saignée à blanc, la société grecque sera livrée aux prédateurs du capital financier européen et international - des îles grecques sont déjà mises en vente, sans parler des ports grecs, des infrastructures et des nombreuses ressources naturelles du pays. Vue sous cet angle, la Grèce constitue, pour le néolibéralisme, un laboratoire pour la validation d'un *modèle socio-économique* à vocation européenne - et au-delà. Cet aspect de la crise a déjà fait l'objet de nombreuses analyses pour me dispenser d'y revenir ici.

Un laboratoire politique : vers un « État d'exception » généralisé

Expérimentation ensuite et épreuve de forces sur le *plan proprement politique*. Cet aspect de la crise n'a pas été suffisamment traité jusqu'ici et demande encore à être débattu tant sur le plan de la conceptualité politique que du point de vue de l'avenir de la démocratie dans les conditions de la mondialisation néolibérale. Consécutive à la mise en œuvre de trois grands trains de mesures d'austérité et des réformes néolibérales, la *crise du système politique* grec nous place au seuil d'une nouvelle époque qui nous oblige à repenser la double question classique que la pensée politique se pose et se repose depuis l'antiquité : celle de la *souveraineté politique* d'une part, celle de *qui est le souverain* de l'autre. Sous ce rapport la Grèce constitue également un

laboratoire paradigmatic à vocation européenne. Tous les observateurs, grecs et étrangers, s'accordent à le dire : depuis le printemps 2010, c'est-à-dire depuis le début de la crise, l'*État de droit* et, avec lui, les principes élémentaires de la démocratie parlementaire sont mis à rude épreuve dans ce pays qui se glorifie d'avoir été le berceau de la démocratie - c'est le moins qu'on puisse dire. De fait, l'application sans délais de mesures d'austérité et de réformes d'ajustement structurel imposés par ses créanciers - le FMI, la Banque Centrale Européenne et la Commission, la fameuse « troïka » - n'a été rendue possible que par des procédures et des décisions qui foulent littéralement au pied la lettre et l'esprit de la constitution ainsi que par une dévaluation brutale du parlement en tant que lieu de contrôle, de délibération et de décision. Le mécanisme juridico-politique qui permet la suspension, voire l'abolition de la démocratie par des moyens propres, c'est-à-dire par des moyens que stipulent les constitutions démocratiques elles-mêmes, est aussi vieux que l'histoire des régimes constitutionnels - ce même mécanisme a existé du reste dans l'antiquité également. C'est la déclaration de l'*« état d'exception »* qui suspend, en principe temporairement, certaines normes constitutionnelles ainsi que certaines règles et procédures qui président au fonctionnement normal des institutions démocratiques. C'est ce modèle qui s'expérimente à présent en Grèce. De fait, toutes les torsions et les contorsions que subissent en Grèce, depuis le printemps 2010, l'*État de droit*, les normes constitutionnelles et les procédures démocratiques sont justifiées, légitimées voire légalisées par la déclaration de facto d'un « état d'exception », d'un « état d'urgence », voire d'*« état de guerre »* pour reprendre le terme utilisé par le ex-ministre grec de l'Économie, par ailleurs constitutionnaliste lui-même. Sauf que pour la Grèce cet « état d'exception » cesse d'être temporaire : non seulement il dure depuis deux ans maintenant, mais il est destiné à perdurer puisque selon les exigences de la « troïka », les engagements de l'actuel gouvernement grec en matière de mesures d'austérité et de réformes, engagent aussi tous les gouvernements grecs à venir jusqu'au remboursement du dernier centime des prêts accordés à la Grèce !

Sous couvert de « *nouvelle gouvernance économique* » - projet qu'élaborent depuis longtemps les stratégies politiques du néolibéralisme -, le modèle politique qu'on expérimente en Grèce sous la pression néolibérale, renoue en fait avec les types de régime politique les plus conservateurs et les plus réactionnaires qu'a connus l'Europe au

XX^e siècle : des *démocraties sans démos*, des régimes où l'*exception* devient, progressivement, la *règle* et où le parlement ne fait plus figure que d'une chambre d'enregistrement... quand il est maintenu ! Plus concrètement, il s'agit de la mise en place d'exécutifs forts, largement extraparlementaires, émancipés de tout contrôle parlementaire et gouvernant au moyen de « pouvoirs spéciaux », de « procédures d'urgence » et de « décrets lois » : bienvenue à la République de Weimar agonisante de 1928 à 1933. Il n'est pas étonnant dès lors que redeviennent d'actualité des vieux débats et des controverses théoriques qui se réfèrent précisément à l'histoire européenne de ces années noires : les discussions notamment autour de la distinction classique entre des régimes où prédomine l'*éthique de la discussion* et des régimes où prédomine, au contraire, l'*éthique de la décision*. Cette thématique s'articule étroitement avec les questions précédemment évoquées de la *souveraineté politique* et de *qui* la détient. L'on trouve ici, au cœur de cette problématique, les raisons qui expliquent aussi le retour en force – et de façon parfois quelque peu paradoxale – des théories juridico-politiques ultra-conservatrices d'un grand juriste et politologue allemand, nazi et antisémite, Carl Schmitt. Il proposa en effet une réponse toute aussi percutante que simple à la question décisive de « qui est souverain » : « *Est souverain, nous dit-il, celui qui décide de l'état d'exception* ». Autrement dit, même en démocratie, est souverain, non pas le *démos*, mais celui, instance ou personne, qui prend la *décision* de déclarer l'état d'exception – et de suspendre par conséquent la Constitution et le fonctionnement normal des règles et des procédures démocratiques. Mais qui est donc, aujourd'hui, *le souverain en Grèce* ? Qui a décidé de l'« état d'exception » qui a sorti du champ démocratique tout le système politique grec ? Sûrement pas le *démos*, ni le parlement, ni les partis politiques de la coalition gouvernementale actuelle, ni même le gouvernement lui-même. Le souverain en Grèce n'est autre désormais que la « Troïka », le FMI, la BCE et la CE, c'est-à-dire des instances qui ne disposent d'aucune légitimité démocratique et élective mais qui incarnent parfaitement les intérêts du capital financier transnational, qui lui donnent un visage : en un mot, qui le personnifient. Tous les ministres et les ministères grecs engagés dans les réformes néolibérales sont mis, structurellement, sous la tutelle directe de la troïka et d'une « Task force » composée de dizaines de technocrates et d'experts mandatés par la Commission européenne. Aucune décision ne peut être prise sans leur accord préalable. Mieux même : ils décident de façon souveraine et les ministres grecs ne sont plus là que pour exécuter. Et c'est ainsi que la Grèce est devenue la première colonie en Europe de l'Union Européenne.

Un laboratoire pour les partis néonazis

À quoi il faut ajouter un dernier élément qui porte à son point d'ébullition la crise grecque et qui risque de précipiter le pays dans une guerre civile sanglante – un élément

que les médias internationaux ont jusqu'ici occulté de façon pour ainsi dire orchestrée : la présence désormais en Grèce, depuis les élections de mai et de juin 2012, d'un important parti nazi, « L'Aube Dorée », se revendiquant explicitement d'Hitler et de l'idéologie national-socialiste, disposant d'une large base électorale (6,92 % aux élections de juin) et de 18 députés au Parlement grec ! Il représente ainsi aujourd'hui la cinquième grande force politique du pays alors même que les divers sondages depuis lors lui accordent un score de près de 20 % le propulsant ainsi au rang du troisième parti grec. Ses déclarations, ses publications et ses agissements publics donnent froid dans le dos, copie conforme de l'idéologie et des pratiques du national-socialisme : une haine viscérale de la démocratie et de la gauche, un anticomunisme violent, une haine pathologique des immigrés, une mythologie nauséabonde de la pureté raciale et nationale... à quoi il faut ajouter aussi, pour compléter le tableau, la formation des véritables « Sections d'Assaut », uniformes noirs et armés de gourdins, lesquelles, accompagnés de leurs députés nazis, sèment la terreur dans les quatre coins du pays : menace aux journalistes qui ne se lèvent pas à l'arrivée de leur « Chef » à la salle de conférence, agression physique contre deux députés de gauche en pleine émission télévisée, chasse aux immigrés, assassinats d'immigrés clandestins au cœur d'Athènes, descente dans des lieux publics exigeants les papiers d'identités et de séjours aux marchands ambulants, tabassant ceux qui refusent d'y obtempérer et détruisant leur marchandise... tout y est pour nous rappeler les pages les plus sombres de notre histoire. Depuis ses succès électoraux, profitant du délabrement social consécutif aux mesures d'austérité, du délitement de l'État et de la déliquescence d'une démocratie qui n'en a plus que le nom, le parti nazi de l'« Aube Dorée » s'apprête ainsi à faire le ménage dans une société ruinée par la crise économique, sociale et politique. L'inertie du gouvernement actuel face aux agissements des néonazis grecs n'est pas seulement coupable, elle est criminelle... La requête de la levée de l'immunité parlementaire aux députés de l'*Aube dorée* qui ont participé aux agressions sur des personnes et des biens lors des dernières descentes des « Sections d'Assaut », semble traîner et ne pas être suivie d'effets jusqu'ici... (Fin septembre 2012) ●

YANNIS THANASSEKOS

Pierre Ayçoberry

Pierre Ayçoberry, président du Conseil scientifique de la Fondation, nous a quittés le 24 octobre 2012. Historien, professeur émérite à l'université Strasbourg II, il avait été maître-assistant à l'université Paris-X Nanterre. Normalien, agrégé d'histoire, docteur ès lettres, Pierre Ayçoberry était spécialiste de l'Allemagne contemporaine et avait une connaissance encyclopédique du national-socialisme.

Esprit lumineux, d'une courtoisie jamais départie et d'une disponibilité impressionnante, il avait accepté de prendre la présidence du Conseil scientifique de la Fondation pour la mémoire de la Déportation en 2008 et de participer aux séminaires de mémoire organisés deux fois par an en Alsace par la Fondation. Il intervenait en particulier sur les conditions de la montée du nazisme dans l'Allemagne de l'entre-deux-guerres, faisant apparaître avec une subtilité et une finesse qui lui valaient l'enthousiasme et l'admiration de ses auditeurs, les crises internes qui secouaient la société allemande, les étapes électorales de la montée du nazisme, appuyées sur une analyse détaillée de l'évolution sociologique de l'électorat du NSDAP, région par région, le portrait des principaux dirigeants, dont Hitler, les différents aspects de l'antisémitisme en Allemagne prénazie puis nazie, le fonctionnement de l'appareil d'État hitlérien, à l'aide de citations et d'analyses tirées du journal de Goebbels et tant d'autres aspects qu'il savait agrémenter d'anecdotes pour détendre l'atmosphère.

Il avait fait don d'une grande partie de sa bibliothèque personnelle à la Fondation pour la mémoire de la Déportation, contribuant ainsi à enrichir considérablement son fond documentaire.

À plusieurs reprises, j'ai eu le plaisir de transporter Pierre



Pierre Ayçoberry

Ayçoberry en voiture de Strasbourg à Rothau. Il y témoignait son extrême attention à l'actualité économique et sociale, et agrémentait les parcours de ses commentaires sur le développement économique et les aménagements de la vallée de la Bruche, les techniques de conservation du bois dans les grandes scieries croisées sur l'itinéraire, mais aussi sur l'évolution de l'habitat et de la démographie. Un véritable régal !

Sa disparition est pour tous une perte incommensurable. Sa compétence, sa voix puissante et son ton apaisant, toujours posé et calme, même dans l'évocation d'événements d'une grande violence, manqueront à tout jamais. Par bonheur la plupart de ses interventions ont pu être enregistrées et les générations suivantes pourront encore bénéficier longtemps de ses enseignements.

À son épouse, à ses enfants et petits enfants qui tenaient une place privilégiée dans sa vie, nous exprimons notre peine largement partagée avec la leur. Pierre Ayçoberry lègue un immense héritage, plus précieux que n'importe quel autre : celui de la curiosité historique sans cesse enrichie par la recherche.



©FMD

Pierre Ayçoberry au centre, lors d'un séminaire en 2009 au Foyer d'Amitié internationale de La Claquette (à sa droite Marie-José Chombart de Lauwe et Roger Bordage)

Publications de Pierre Ayçoberry

- *L'Unité allemande (1800-1871)*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1972 ; plusieurs rééditions dont 1982, 1992, 127 pages.
- *La Question nazie, Les interprétations du national-socialisme, 1922-1975*, Seuil, coll. « Points Histoire », 1979, 314 pages.
- *Cologne entre Napoléon et Bismarck, la croissance d'une ville rhénane*, Aubier-Montaigne, « Collection historique », 1981 ; rééd. 1992, 415 pages.
- avec Marc Ferro (dir.), *Une Histoire du Rhin*, avec des contributions de Jean-Claude Ailleret, Nicole Belmont, Gérard Criqui et al., Paris, J.-P. Ramsay, 1981, 459 pages.
- avec Jean-Paul Bled et Istvan Hunyadi (éd.), *Les Conséquences des traités de paix de 1919-1920 en Europe centrale et sud-orientale*, Actes du colloque de Strasbourg (24 au 24 mai 1984), Strasbourg, Association des publications près les universités de Strasbourg, 1987, 400 pages.
- *L'Allemagne de Hitler, 1933-1945*, Paris, Seuil, 1991, 427 p.
- *La Société allemande sous le III^e Reich, 1933-1945*, Seuil, coll. « Points Histoire », 1998, 433 pages.
- *Journal de Goebbels (1943-1945)*, Tallandier, 2005, 798 pages.

Erratum

MISE AU POINT

Une erreur importante, qui a échappé à la relecture doit être signalée à nos lecteurs.

Dans le numéro 72 de *Mémoire Vivante*, en page 3, il a été écrit à deux reprises (texte et marge) :

« Dans les pourparlers franco-allemands de juillet 1942 précédant les grandes rafles au nord et au sud, se posa la question du sort des enfants de moins de 16 ans. Pierre Laval y donna son accord pour la déportation des enfants juifs de la zone sud. »

En réalité il faut lire : *Pierre Laval proposa la déportation des enfants juifs de la zone sud*, comme le mentionne d'ailleurs le télégramme de Dannecker à l'Office principal de sécurité du Reich (RSHA) reproduit à la page suivante.

On pourra se reporter utilement à l'analyse de ces diverses prises de positions dans le livre de Laurent Joly, *Vichy dans la « Solution finale ». Histoire du commissariat général aux Questions juives (1941-1944)*, Paris, Bernard Grasset, 2006, p. 352).

NOTE EXPLICATIVE

Le tableau tiré de l'ouvrage de Serge Klarsfeld en p. 4 du même numéro 72 ne pouvait être compris qu'au regard de la note de bas de page qui l'accompagnait dans le livre de Serge Klarsfeld et a été omise.

Voici cette note :

(1) Du 26.08 au 09.11.1942, 15 convois de France et certains de Belgique ont connu une sélection pour le travail à Kosel, peu avant d'arriver à Auschwitz : environ 3000 hommes valides dont environ 2000 survivants ont été enregistrés à Auschwitz le 1er avril 1944. Seuls 377 d'entre eux survivaient encore en 1945, constituant le lot le plus important des rescapés de 1942, avec 256 survivants des six premiers convois arrivés à Auschwitz avant la mise en marche des chambres à gaz au mois de juillet 1942.

NOUS PRIONS NOS LECTEURS DE BIEN VOULOIR ACCEPTER NOS EXCUSES
POUR CES DEUX ERREURS.